

Collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables

Collecte **GRATUITE**

**Agriculteurs, maraîchers, horticulteurs,
paysagistes, collectivités...**

**débarrassez-vous de vos Produits
Phytosanitaires Non Utilisables**

réservée aux professionnels



Les 7 et 8 novembre 2007
8 sites ouverts

- Silos de VALFRANCE :
 - Saint-Mard
 - Rozay en Brie
 - Vaux Le Penil
- Silo de COHESIS :
 - Chartranges
- Silo de SOUFFLET AGRICULTURE
 - Courchamp
- Silo de NOURICIA
 - Bray-sur-Seine
- Silo de 110 BOURGOGNE
 - Montereau Fault-Yonne
- Silo de TERRES BOCAGE GATINAIS
 - Château Landon

La réception se fera aux heures habituelles d'ouverture des silos des organismes stockeurs.

Pourquoi participer ?

- ↪ **Pour éliminer les produits non utilisables par le biais d'une filière sécurisée et sans coût à votre charge. Cette collecte est la dernière réalisée à titre gratuit.** A l'avenir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ne financera plus ce type d'opérations.
- ↪ **Pour être en conformité avec la réglementation.** Depuis le 1^{er} juillet 2006, la détention de produits interdits est passible d'une amende et d'une peine de prison (article L 253-17).
- ↪ **Pour préserver l'environnement et la sécurité des personnes.**
- ↪ **Pour répondre aux demandes liées à la qualification des exploitations** au titre de l'Agriculture Raisonnée et à de nombreux cahiers des charges de production.

Produits acceptés

- Produits entamés ou non, étiquetés dans leur emballage d'origine et ayant reçu une homologation en France.
- Produits non utilisables car détériorés, interdits, périmés, ...
- Produits sans étiquette sous réserve d'un contrôle préalable.

Produits refusés

- Engrais, Oligo-éléments.
- Autres produits chimiques ou pharmaceutiques.
- Produits dilués ou mélangés.

Comment participer ?

- Réalisez un inventaire de votre stock, identifiez vos PPNU et séparez-les des autres produits (pensez à vous protéger au cours de leur manipulation).
- Conservez vos PPNU dans leur emballage d'origine (ne pas les transvaser ni les mélanger, même les fonds de bidons) et vérifiez leur étanchéité (des sur-emballages seront disponibles sur les lieux de stockage).
- Remplissez le bordereau d'apport en listant les produits que vous allez déposer (disponible auprès de votre distributeur ou de la Chambre d'Agriculture).
- Apportez vos PPNU sur le site de collecte le plus proche de chez vous, demandez et **conservez l'attestation de dépôt qui vous sera remise** (preuve de la prise en charge des PPNU).



CONTACTS

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
Pôle Agronomie et Environnement
☎ : 01 60 24 71 89 – 📠 : 01 60 23 90 99

MSA Ile-de-France
Santé du travail au ☎ 01 49 85 54 10

ou votre **distributeur habituel**

Opération organisée avec vos organismes stockeurs

